



Rupture abusive du contrat de travail

Par **smatasys**, le **22/11/2014** à **09:59**

Bonjour, rnrnMa situation est la suivante : je suis en contrat de professionnalisation, CDD, (2 jours en cours et 3 jours en entreprise). Mon contrat de travail débute le 01/10/14, il comporte bien une période d'essai de 30 jours.rnrnLe 3 novembre je reçois un appel de ma tutrice me disant que le patron lui a dit que j'allais recevoir un recommandé pour rupture de contrat mais que je ne devais pas en prendre compte et que devais reprendre mes fonctions normalement. Or que le recommandé je ne l'ai jamais reçu.rnrnPar la suite, j'ai repris mes fonctions normalement sans problème comme si de rien été. rnrnLe jeudi 13 novembre, je reçois un SMS de ma tutrice me disant que le patron lui a dit de me dire que je ne devais pas venir demain vendredi et qu'il allait rendre son verdict lundi.rnToute suite après, je lui (au patron) envoie un mail en lui demandant des explications et par quoi sa décision de me dire de pas venir était motivée. Je lui ai dit notamment que s'il me répondait pas, je viendrais travailler mercredi 18/11 normalement.rnIl ne m'a donc pas répondu, je suis alors retourné travailler normalement mercredi. rnrnVendredi 21/11, son associé vient me voir en me disant qu'ils m'avaient envoyé un recommandé pour rupture de période d'essai. Le recommandé en question leur a été retourné car défaut d'adresse. Il m'a alors demandé de quitter les lieux avec le recommandé. Je lui ai donc dit que je quitterais les lieux que s'il me faisait une autre lettre signée me disant de quitter les lieux. Il me l'a faite et il m'a donné une copie de la lettre recommandée avec la preuve du dépôt le 31/10/14 à 21h.rnrnJe voudrais avoir plus de précisionss'il vous plaît, qu'est ce que je devrais faire?rnPeut être qu'il m'a envoyé le recommandé (que je n'ai jamais reçu) mais je suis quand même retourné travaillé plusieurs fois, sans qu'il me disent que l'on t'avait envoyé un recommandé ou quoi ce soit.

Par **moisse**, le **22/11/2014** à **11:05**

Bonjour,
Toute la discussion porte sur la qualité de l'adresse utilisée pour l'envoi du pli recommandé.
Que ce soit vous qui ayez fourni cette mauvaise adresse, ou que cela résulte d'un erreur de l'employeur ne signifie pas la même chose.
Le principe est qu'on ne peut pas bénéficier de sa propre turpitude.
Dans votre cas, vous ne pourrez jamais obtenir une attestation de la tutrice.
Je suis bien d'avis que le doute doit vous bénéficier, mais je ne vois pas comment vous pouvez espérer poursuivre votre contrat dans les conditions actuelles.
Vous n'avez donc d'autre solution que:
* de rechercher un autre employeur
* saisir le CPH pour rupture du contrat de travail, en vue d'obtenir des dommages et intérêts équivalents aux salaires espérés à l'échéance du CDD.
Et signaler à votre établissement de formation en alternance le comportement de cet employeur.

Par **smatasys**, le **22/11/2014** à **12:41**

Bonjour,
L'adresse que j'ai fourni était la bonne, et entre temps il n'y a pas eu de changement d'adresse. La preuve c'est que qu'à ma fiche de paie il y a la bonne adresse. Le problème vient de la part du patron qui ne l'a pas envoyé à la bonne adresse.